

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 914

3 mai 2010

### SOMMAIRE

Accessible Luxury Holdings 1 S.A. ....	43838	LSF5 Giga Holdings S.à r.l. ....	43827
Admiral's Cruises Company S.A. ....	43852	LSF JRPI Investments S.à r.l. ....	43868
Aero Technical Support & Services Holdings .....	43840	Maplux Ré .....	43841
Apollo Ventures S.A. ....	43852	Médecines Douces International S.A. ....	43860
Arkon Finances S.A. ....	43851	Mes Constructions S.à r.l. ....	43847
ASK Investments S.A. ....	43837	MH Germany Property X S.à r.l. ....	43842
Bisa S.A. ....	43862	Morgan Stanley Infrastructure S.A. ....	43843
Blackrock Investments S.à r.l. ....	43826	Motor Reinsurance Company .....	43838
Blue Star Invest S.A. ....	43841	Pella Immobilien Gesellschaft 1 .....	43840
Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A. ....	43833	Pella Immobilien Gesellschaft 2 .....	43841
Carabus Shipping Sàrl .....	43851	Pericles S.A. ....	43856
Catalyst Recovery Europe S.A. ....	43857	Phytolux International Pharmaceutical Company S.A. ....	43872
Centenia Finance S.A. ....	43839	Pizza Toscana .....	43872
Commerzbank Leasing 6 S.à r.l. ....	43849	Pizza Toscana .....	43872
Compagnie de l'Ours S.à r.l. ....	43856	Presidio Investments .....	43839
Cyan S.à r.l. ....	43853	Relative European Value S.A. ....	43856
DA.TI. S.A.H. ....	43848	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. ....	43866
DA.TI. S.A.H. ....	43851	Schneider S.A. ....	43872
Doll S.à r.l. ....	43848	Sky International Holdings S.à r.l. ....	43826
Dresdner Leasing 6 S.à r.l. ....	43849	Société Générale Bank & Trust .....	43840
Eternity Shipping S.A. ....	43833	Spring Multiple 2005 S.C.A. ....	43837
Flint Group S.A. ....	43852	Tamweelview Co-investment I S.à r.l. ....	43830
Focused Sicav .....	43863	TSA Mexican Funds S.à r.l. ....	43827
Immobilière de Steinfort s.à r.l. ....	43848	UBS (Lux) Key Selection SICAV .....	43865
Investnet Italia S.à r.l. ....	43863	UBS (Lux) Money Market Sicav .....	43871
I.W. Lux S.à r.l. ....	43863	UBS (Lux) Sicav 1 .....	43871
Kallista S.C.I. ....	43830	UBS Manager Solutions .....	43866
L7 s.à r.l. ....	43853	Vendome Investissement S.A. ....	43856
Lombard Odier Darier Hentsch Japan De- velopment S.A. ....	43857	World Motors S.A. ....	43838

**Sky International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.390,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.516.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales du 5 février 2010, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., l'associé unique de la Société, a cédé les 17.390 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 1 chacune, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, à Sky International Holdings, L.P., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 - 9005, Iles Cayman qui est ainsi devenue l'associé unique de la Société avec effet au 5 février 2010.

En date du 22 mars 2010, la dénomination sociale de l'associé unique de la Société a été changée en JSA International Holdings, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sky International Holdings S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010042719/19.

(100043179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Blackrock Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.277.

RECTIFICATIF

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian Tailleur, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Lequel comparant, ayant agi comme mandataire spécial de Potassa Holdings Limited, une société constituée selon les lois chypriotes, ayant son siège social au 17, Gr. Xenopoulou Street, 3106 Limassol, Cyprus, immatriculée sous le numéro HE 48137,

lors de l'acte de constitution de la société "Blackrock Investments S.à r.l." signé en date du 10 février 2010,

et agissant sur base de la procuration sous seing privé lui délivré le 8 février 2010 qui est restée annexée au prêtit acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 février 2010, prêtit,

requiert le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la date figurant au début de la version anglaise et française, indiquant le 10 février 2009, au lieu du 10 février 2010, de sorte que l'acte est à rectifier comme suit:

*Dans sa version anglaise:*

"In the year two thousand and ten, on the tenth day of February.

....."

*Dans sa version française:*

"L'an deux mille dix, le dix février.

....."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian Tailleur, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. LAC/2010/12744. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010043479/35.

(100043412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.735.036,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSA MEXICAN FUNDS S.à r.l.

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010042756/16.

(100042694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.612.375,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg..

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 March 2010,

AND

KS Holdings II, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 16 March 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.052, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 5 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1914 of 11 October 2006, that has been amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 9 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°242 of 4 February 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand euro) to raise it from its current amount of EUR 2,600,375 (two million six hundred thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,612,375 (two million six hundred twelve thousand three hundred seventy-five euro) by the issuance of

96 (ninety-six) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 41.23 (forty-one euro and twenty-three cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,600,375 (two million six hundred thousand three hundred seventy-five euro), represented by 20,802 (twenty-thousand eight hundred two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand euro) to an amount of EUR 2,612,375 (two million six hundred twelve thousand three hundred seventy-five euro), represented by 20,898 (twenty thousand eight hundred ninety-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 96 (ninety-six) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 41.23 (forty-one euro and twenty-three cent).

KS Holdings II expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 96 (ninety-six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the total amount of EUR 12,041.23 (twelve thousand forty-one euro and twenty-three cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 20,898 (twenty thousand eight hundred ninety-eight) ordinary shares and KS Holdings II holds 1 (one) preferred share of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,612,375 (two million six hundred twelve thousand three hundred seventy-five euro), represented by 20,898 (twenty thousand eight hundred ninety-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe Detournay,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 mars 2010,

ET

KS Holdings II, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Takehisa Tei,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 16 mars 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1914 du 11 octobre 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 242 du 4 février 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 12.000 (douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.600.375 (deux millions six cent mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.612.375 (deux millions six cent douze mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 96 (quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 41,23 (quarante-et-un euros et vingt-trois cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.600.375 (deux millions six cent mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 20.802 (vingt mille huit cent deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par apport d'un montant de EUR 12.000 (douze mille euros) pour le porter à un montant de EUR 2.612.375 (deux millions six cent douze mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 20.898 (vingt mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 96 (quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de verser une prime d'émission d'un montant de EUR 41,23 (quarante-et-un euros et vingt-trois cents).

KS Holdings II renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 96 (quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme totale de EUR 12.041,23 (douze mille quarante-et-un euros et vingt-trois cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 20.898 (vingt mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires et KS Holdings II détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme EUR 2.612.375 (deux millions six cent douze mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 20.898 (vingt mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12297. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043569/146.

(100044294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

---

**Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Co-Investment I S.à r.l.

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010042758/16.

(100042688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Kallista S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5318 Contern, 15, rue Beau Soleil.

R.C.S. Luxembourg E 4.255.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Madame Monique Agnès Jacqueline BAMBERG, sans profession, née à Luxembourg, le 5 mai 1957, matricule n° 1957 05 05 141, mariée, demeurant à L-5318 Contern, 15, rue Beau Soleil,

2.- Monsieur Yves Jean Nicolas KIRPACH, salarié, né à Luxembourg, le 20 octobre 1958, matricule n° 1958 10 20 131, marié, demeurant à L-5318 Contern, 15, rue Beau Soleil,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "Kallista S.C.I."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Contern.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial:

l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location, la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour bien propre.

La société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

**Art. 6.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés.



La demande d'agrément du cessionnaire entre vifs ou pour cause de mort doit être présentée au gérant qui convoquera une assemblée générale des associés dans les trois mois de la demande.

A défaut d'agrément, les parts sociales peuvent être reprises par les associés restants dans les trois mois de l'assemblée. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

A défaut de reprise des parts sociales par les associés, la société ne pourra être dissoute. Les parts sociales seront alors rachetées par la société qui procédera sans délai à leur annulation moyennant une réduction de son capital.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la décision de refus d'agrément, sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Aucun des associés ne peut détenir plus de cinquante pour cent (50%) des parts sociales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Les associés ont cependant convenu que chacun d'eux n'est responsable que proportionnellement à sa mise.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés, sous réserve des dispositions de l'article 6.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à l'un ou plusieurs d'entre eux ou à des tiers, soit pour la gestion courante, soit pour un ou plusieurs objets déterminés.

### **Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers du capital social au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Chaque associé dispose du droit de vote.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Toutes les décisions concernant la gestion journalière doivent être prises avec une majorité simple.

Toutes décisions statutaires doivent être prises par une majorité qualifiée.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme. L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les deux tiers des parts sociales, sont présents ou représentés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire: - l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, - la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

##### *Souscription - Libéralisation*

Les cent parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Madame Monique Agnès Jacqueline BAMBERG, pré-qualifiée, . . . . .	Cinquante parts sociales (50)
Monsieur Yves Jean Nicolas KIRPACH, pré-qualifié, . . . . .	<u>Cinquante parts sociales (50)</u>
TOTAL . . . . .	Cent parts sociales (100)

Le capital social est libéré par un apport en espèces d'un montant de trois mille euros (3.000.- EUR) ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille euros (1000.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège sociale de la société est fixé à L-5318 Contern, 15, rue Beau Soleil;
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Madame Monique Agnès Jacqueline BAMBERG, prénommée et
  - Monsieur Yves Jean Nicolas KIRPACH, prénommé.

En ce qui concerne la gestion journalière, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Toutes opérations immobilières comme acquisition, vente, affectation hypothécaire etc. doivent obligatoirement être contresignées par tous les gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Kirpach, Bamberg, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 09 mars 2010. Relation: LAC/2010/10541. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2010043653/146.

(100044565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

### **Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.887.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme administrateur de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010042763/16.

(100042681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

### **Eternity Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 152.121.

#### STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- la société anonyme INTERNATIONAL SHIPPING HOUSE S.A., ayant son siège social à L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle, inscrite sous le numéro B 85.682 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER de résidence à Bascharage du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 718, du 10 mai 2002,

ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Erik VERSTRAETEN, capitaine de navigation, demeurant à Schilde (Belgique),

habilité à engager la société par sa seule signature conformément à l'article 9 des statuts,

2.- Monsieur Peter Rachele PEETERS, batelier, né le 9 décembre 1969 à Reet (Belgique), demeurant à L-9461 Nachmanderscheid, Veinerstrooss, 1A.

Lesquels personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "ETERNITY SHIPPING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le transport de marchandises par voies navigables.

En outre, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ème</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### Souscription et Paiement

Les CENT (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- international Shipping House s.a., prédésignée, soixante actions . . . . .	60
2.- Monsieur Peter Rachelle PEETERS, prédésigné, quarante actions . . . . .	40
TOTAL: CENT actions . . . . .	100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

a) Monsieur Erik Gabriel VERSTRAETEN, batelier, né le 25 août 1964 à Gent (Belgique), demeurant à B-2970 SCHILDE, Rodedreef 42,

b) Monsieur Peter Rachelle PEETERS, né le 9 décembre 1969 à Reet (Belgique), demeurant à L-9461 NACHTMAN-DERSCHIED, Veinerstrooss, 1A,

c) Madame Judith C. DAES, capitaine, née le 10 janvier 1969 à Deurne (Belgique), demeurant à B-2970 SCHILDE, Bunder 4B.

##### Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Anne NEISIUS, née le 31 mars 1971 à Thionville (France), demeurant à F-57480 Waldwisse, rue des écoles 178, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

Dont acte, passé à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. VERSTRAETEN, P. PEETERS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 8 mars 2010. Relation: REM/2010/259. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010044327/200.

(100044984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

---

**Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.392.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010*

Pour autant que de besoin, il est confirmé la décision du gérant commandité en date du 30 avril 2006, à savoir la démission de Monsieur Bertrand AIZIER de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance et la nomination de Monsieur Guillaume NICHOLS pour le remplacer.

L'Assemblée décide de réélire les Membres du Conseil de Surveillance en fonction pour une nouvelle période statutaire de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, comme suit:

- M. Philippe RENARD, 1 Place du Trône, B-1000 Bruxelles
- M. Gilles DE MALARTIC, 23 rue Philibert Delorme, F-75840 Paris Cedex 17
- M. Guillaume NICHOLS, 23 rue Philibert Delorme, F-75840 Paris Cedex 17

*Pour la société*

SPRING MULTIPLE 2005 S.C.A.

SPRING MULTIPLE S.à r.l.

*Le gérant commandité*

Signatures

Référence de publication: 2010042765/21.

(100042632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**ASK Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 que:

1- L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, en remplacement des deux administrateurs démissionnaires de classe B, la personne suivante:

- la société à responsabilité limitée Taxways Wealth Management s.à r.l. établie et ayant son siège social 9, rue Basse, L-4963 Clemency immatriculée auprès de Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 144367 représentée par son gérant unique actuellement en fonction à savoir Monsieur Krzysztof Kubala, juriste, demeurant à 27 The Meadows, Flat 35, Triq I-Alka, St Paul's Bay (Malte),

Le mandat du nouvel administrateur de classe B prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

2- Le mandat des administrateurs de classe A venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Krzysztof SPYRA, demeurant 39A, Gdanska, no 2, 01-633 Warszawa, Poland,
- Monsieur Maurycy KUHN, demeurant 11-13, Barska, no 1, PL-02-315 Warszawa, Poland.

Le mandat des administrateurs de classe A prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

3- L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, en remplacement du commissaire démissionnaire, la personne suivante:

- GAC AUDITORS Ltd ayant son siège social à Elenion Megaro, 83 Spyrou Kyprianou Avenue, office 301, CY-6051, Larnaca, Cyprius

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010042955/33.

(100043699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

---

**Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.526.

—  
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 23 Mars 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme administrateur A de la Société avec effet au 30 novembre 2009; et

- de nommer en remplacement de Monsieur Christophe Gaul, Mlle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme administrateur A de la Société, avec effet au 30 novembre 2009, et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2010042767/16.

(100042619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**World Motors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.341.

—  
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 28 Septembre 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme administrateur A de la Société avec effet au 8 Janvier 2009; et

- de nommer en remplacement de Madame Nathalie Crahay, Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme administrateur A de la Société, avec effet au 8 Janvier 2009, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2010042769/16.

(100042584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.659.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le lundi 22 mars 2010 à 14.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Christian RIVET DE SABATIER, demeurant au 57 bis, rue de Billancourt, F-92100 Boulogne-Billancourt, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Michel KLUR, demeurant au n° 2 Fillicte N. Philibert, F-92500 Rueil-Malmaison, Administrateur.

- Monsieur Claude WEBER, demeurant au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

2) L'Assemblée nomme Ernst & Young S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010042952/22.

(100043253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

### **Centenia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.117.

En date du 22 février 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs VARDINOYANNIS Vardis J., VARDINOYANNIS Ioannis V., PROUSANIDES Georgios I. ayant leur adresse professionnelle à 12A, Herodou Attikou Street, GR-15124 Athènes, Grèce ainsi que le mandat de commissaire aux comptes, de MOORE STEPHENS S.à r.l. avec siège social au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mars 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010042772/16.

(100042528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

### **Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.234.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession en date du 23 février 2010 reçu le 5 mars 2010 que:

- l'associé Presidio Uno, établie à 5/1, Via Giuseppe Parini, I-20121 Milan, a vendu les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe B à l'associé Presidio Mezz Holdings LLC, établie à Corporation Trust Center, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware avec effet le 23 février 2010.

Il en résulte que l'associé Presidio Mezz Holdings LLC détient dès lors:

- 374 Parts sociales de type A

- 125 Parts sociales de type B

Il résulte d'une résolution écrite de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 16 mars 2010 par les associés de la Société que:

- M. Richard HOLAHAN a démissionné de son poste de Gérant de type A avec effet le 31 décembre 2009;

- La Société Presidio S.G.R.p.A a démissionné de son poste de Gérant de type B avec effet le 12 mars 2010;

- M. Olivier DORIER, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France) demeurant professionnellement au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, a démissionné de son poste de Gérant de type C et a été renommé en tant que Gérant de type B avec effet le 5 mars 2010;

- M. Richard BRENNAN, né le 13 novembre 1956 à New-York (Etats-Unis D'Amérique) demeurant professionnellement au 3, 4<sup>th</sup> floor, Landmark Square, Stamford, CT 06901 Etats-Unis D'Amérique, a démissionné de son poste de Gérant de type A et a été renommé en tant que Gérant de type C avec effet le 12 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Munsbach, le 17 mars 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010042812/31.

(100042941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 18 février 2010*

*Première résolution*

Le Président propose à l'Assemblée Générale la candidature de Monsieur Didier ALIX comme nouvel administrateur de la Banque.

Conformément à l'article 6 des statuts, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Didier ALIX, domicilié 14 bis, rue Raynouard 75016 Paris, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2009 prévue le 6 mai 2010 et appelée à renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs de la SGBT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Jean-Charles FERRE / Patrick VINCENT

*Directeur Général Adjoint / Secrétaire du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010042787/19.

(100042774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 36.416.257,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite du 12 mars 2010, que l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de:

- Francisco Alvarez-Demalde en tant que gérant de la Société;
- Edward Gilhuly en tant que gérant de la Société;
- John Saer en tant que gérant de la Société;
- Scott Stuart en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aero Technical Support & Services Holdings*

Stefan Lambert

*Gérant*

Référence de publication: 2010042785/19.

(100042649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Pella Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.145.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 1. März 2010*

*Geschäftsführer*

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft nahm den Rücktritt von Herrn Patrick TEROERDE, geboren in Düsseldorf (Deutschland) am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, flat 2, 32 Evelyn Gardens, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland) als Geschäftsführer an.

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Alain BARTHOLMÉ, geboren in Ettelbruck, am 25. August 1972, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 1. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010042814/16.

(100042950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Pella Immobilien Gesellschaft 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.202.

*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 1. März 2010*

*Geschäftsführer*

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft nahm den Rücktritt von Herrn Patrick TEROERDE, geboren in Dusseldorf (Deutschland) am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, flat 2, 32 Evelyn Gardens, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland) als Geschäftsführer an.

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Alain BARTHOLMÉ, geboren in Ettelbruck, am 25. August 1972, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 1. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010042815/16.

(100042951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Blue Star Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.527.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 5 juin 2009:  
01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'Assemblée Générale a renouvelé, à l'unanimité des voix, les mandats de:

- Monsieur Guy DEBRUYNE, Administrateur et Administrateur-délégué, demeurant à 1, Rue du Parc à B-5310 BONEFFE.

- Madame Christine MARGANNE, Administratrice, demeurant à 1, Rue du Parc à B-5310 BONEFFE.

- La société CG CUBE S.A., Administrateur, dont le siège social est établi à 96, Route d'Arlon à L-8210 MAMER.

- La société B.C.B. S.P.R.L., Commissaire aux comptes, dont le siège social est établi à 25, Rue de la Digue à B-4032 CHENEE.

05 Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

Fait à Mamer, le 5 juin 2009.

*Pour la société BLUE STAR INVEST S.A.*

Guy DEBRUYNE

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2010043229/22.

(100043672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Maplux Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.814.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2010*

"4. L'Assemblée élit en tant qu'Administrateur:

- M. Francisco MARCO ORENES, demeurant 50 Ctra. Pozuelo, E-28222 Majadahonda (Espagne)

- M. Ángel DÁVILA BERMEJO, demeurant 50 Ctra. Pozuelo, E-28222 Majadahonda (Espagne)

- M. Helmut ROSENAU, demeurant 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

5. Nomination en tant que réviseur indépendant de la société, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991:

ERNST & YOUNG  
7, Parc d'activité Syrdall  
L-5365 MUNSBACH

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010."

*Pour la Société*  
Aon Captive Services Group (Europe)  
*Dirigeant Agréé*  
Signature

Référence de publication: 2010042823/25.

(100042543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**MH Germany Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.555.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MEI S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property X S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 120.555, has been incorporated by deed enacted on the 10<sup>th</sup> day of October 2006, published in the Mémorial C number 2.219 of the 28<sup>th</sup> November 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property X S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property X S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**  
**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille neuf, le 05 Novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MEI S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property X S.à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 120.555, a été constituée suivant acte reçu le 10 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2.219 du 28 novembre 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property X S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property X S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46941. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010042978/83.

(100043748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 64 avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 26 March 2008, published in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on 30 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended following a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 19 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1839, on 25 July 2008 and further amended following a deed of the undersigned notary, on October 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2826, on November 25, 2008, and further amended following a deed of the same notary, on February 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 503, on March 7, 2009, and further amended following a deed of the same notary, on May 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1184, on June 17, 2009, and further amended following a deed of the same notary, on December 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 43, on January 7, 2010, and further amended following a deed of the same notary, on February 2, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open with Jennifer CHRIST, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand two hundred twenty-two dollars of the United States of America (USD 18,222.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-four thousand four hundred thirty-eight dollars of the United States of America (USD 164,438.-) to one hundred eighty-two thousand six hundred sixty dollars of the United States of America (USD 182,660.-).

2 To issue eighteen thousand two hundred twenty-two (18,222) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 9 rue de Téhéran, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 3) of the agenda of the meeting.

5 Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxy holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand two hundred twenty-two dollars of the United States of America (USD 18,222.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-four thousand four hundred thirty-eight dollars of the United States of America (USD 164,438.-) to one hundred eighty-two thousand six hundred sixty dollars of the United States of America (USD 182,660.-).

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to issue eighteen thousand two hundred twenty-two (18,222) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Jennifer Christ, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infra-structure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, by virtue of a proxy given in Paris, on March 1, 2010 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for eighteen thousand two hundred twenty-two (18,222) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-), and to make payment for such new shares, with payment of a share premium in a total amount of eighteen thousand two hundred twenty-two dollars of the United States of America and thirty four cents (USD 18,222.34), by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty six thousand four hundred forty-four dollars of the United States of America and thirty-four cents (USD 36,444.34).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly higher than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per new share as agreed between the Company and the Principal on 30 April 2008.

The amount of thirty six thousand four hundred forty four dollars of the United States of America and thirty four cents (USD 36,444.34) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the eighteen thousand two hundred twenty-two (18,222) new shares to the Subscriber.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at one hundred eighty-two thousand six hundred sixty dollars of the United States of America (USD 182,660.-) divided into one hundred eighty-two thousand six hundred sixty (182,660) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Follows the French translation**

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Morgan Stanley Infrastructure S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64 avenue de la liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 juin 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1839 du 25 juillet 2008 et suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 octobre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2826 du 25 novembre 2008, ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 2 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 503 du 7 mars 2009, ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 11 mai 2009 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184 du 17 juin 2009 ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 4 décembre 2009 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 13 janvier 2010, ainsi que par un acte reçu par le même notaire en date du 2 février 2010, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



L'assemblée est présidée par Jennifer CHRIST, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille deux cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18,222.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-quatre mille quatre cent trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 164,438.-) à un montant de cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 182,660.-).

2. Emission de dix-huit mille deux cent vingt-deux (18,222) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 191.580.-) et ayant son siège social au 9, rue de Téhéran, F-75008 Paris et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix-huit mille deux cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18,222.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-quatre mille quatre cent trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 164,438.-) à un montant de cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 182,660.-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre dix-huit mille deux cent vingt-deux (18,222) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Jennifer Christ, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 1<sup>er</sup> mars 2010 (le "Souscripteur").

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire dix-huit mille deux cent vingt deux (18,222) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apporte en espèces d'un montant total de dix-huit mille deux cent vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-quatre cents (USD 18,222.34), soit un montant total de trente-six mille quatre cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-quatre cents (USD 36,444.34).

Le Souscripteur accepte que pour les besoins d'arrondissement le montant de la prime d'émission est légèrement plus haut que le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par actions nouvelles, tel que convenu entre la Société et le Souscripteur en date du 30 avril 2008.

En conséquence le montant intégral de trente-six mille quatre cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-quatre cents (USD 36,444.34) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.



L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer les dix-huit mille deux cent vingt-deux (18,222) actions nouvelles au Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 182,660.-) représenté par cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante (182,660) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation et frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Christ, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11849. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043579/201.

(100044441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

#### **Mes Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.181.

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### **ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Ernesto FERNANDES, gérant de société, né à Fao/Esposende (Portugal) le 2 avril 1976, demeurant à L-4804 Rodange, 16, A la Croix St Pierre,

détenteur de soixante-sept (67) parts sociales.

2.- Monsieur Antonio Jose RIBEIRO FERNANDES, gérant de société, né à Rio Caldo (Portugal) le 28 mars 1980, demeurant à L-4481 Belvaux, 337, route d'Esch,

détenteur de trente-trois (33) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "MES CONSTRUCTIONS S. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 41 353), avec siège social à L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.181, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2589 du 23 octobre 2008,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

#### *Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler à L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup>. Alinéa.** "Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES, RIBEIRO FERNANDES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 mars 2010. Relation: CAP/2010/917. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 mars 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010044980/37.

(100045773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

---

**Immobilière de Steinfort s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 128.888.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042841/15.

(100043094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**DA.TI. S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.721.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042842/15.

(100043092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Doll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.924.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 11 septembre 2009, que:

- Change Capital Fund II LP Inc., une société constituée et régie selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD Channel Islands, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 990, a transféré:

428.169 parts à Doll Management GmbH & Co. KG, ayant son siège social au Taurusstrasse 49, 80807 Munich, Allemagne, enregistrée auprès de la Cour Locale de Munich sous le numéro HRA 94746;

- Change Capital Co-Invest II LP Inc, une société constituée et régie selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD Channel Islands, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 988 a transféré

5.358 parts à Change Capital Fund II LP, une société constituée et régie selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD Channel Islands, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 990;

21.645 parts à Doll Management GmbH & Co. KG, ayant son siège social au Taunusstrasse 49, 80807 Munich, Allemagne, enregistrée auprès de la Cour Locale de Munich sous le numéro HRA 94746

- Change Capital Co-Invest IIB LP Inc. une société constituée et régie selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD Channel Islands, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 989, a transféré

2.521 parts à Change Capital Fund II LP, une société constituée et régie selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD Channel Islands, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 990;

10.186 parts à Doll Management GmbH & Co. KG, ayant son siège social au Taunusstrasse 49, 80807 Munich, Allemagne, enregistrée auprès de la Cour Locale de Munich sous le numéro HRA 94746

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Change Capital Fund II LP Inc. . . . .	3.295.037 parts sociales
Change Capital Co-Invest II LP Inc. . . . .	166.575 parts sociales
Change Capital Co-Invest IIB LP . . . . .	78.388 parts sociales
Doll Management GmbH & Co. KG . . . . .	460.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010043454/39.

(100043315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Commerzbank Leasing 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Dresdner Leasing 6 S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 12.540,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.290.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of March

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Dresdner Leasing 6 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 141 290, incorporated by deed of the notary Paul Bettingen, enacted on July 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2308 of September 22, 2008, and which Articles of Association have been amended by deed of the notary Paul Bettingen on October 2, 2008 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2887 of December 3, 2008.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the two hundred fifty one Class A shares and the three hundred seventy six Class B shares, each of them of GBP twenty, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Amendment of the name of the company, to be changed into "Commerzbank Leasing 6 S.à r.l."

2.- Amendment of Article 4 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the company, from "Dresdner Leasing 6 S.à r.l." into "Commerzbank Leasing 6 S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 4.** The company has been incorporated under the name of "Commerzbank Leasing 6 S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Dresdner Leasing 6 S. à r.l.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141 290, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen, reçu le 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2308 du 22 septembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Paul Bettingen, reçu le 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2887 du 3 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître endroit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante et une parts de Classe A et les trois cent soixante-seize parts de Classe B, de vingt GBP chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Commerzbank Leasing 6 S.à r.l."

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Dresdner Leasing 6 S.à r.l." en "Commerzbank Leasing 6 S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Commerzbank Leasing 6 S.à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, S. Dupont, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2010. LAC/2010/13991. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Référence de publication: 2010045443/93.

(100046648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

---

**Arkon Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.287.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 10.03.2010 n° L100035083.04) enregistré à Luxembourg le 10.03.2010 avec référence n° L100035083.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) SA  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010042837/17.

(100043086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**DA.TI. S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.721.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010042843/15.

(100043089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Carabus Shipping Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.041.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARABUS SHIPPING S.à.r.l.

Signatures

Les Gérants

Référence de publication: 2010042845/13.

(100043129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Apollo Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.792.

Le bilan au 18.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010042844/15.

(100043087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Flint Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 23 Mars 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Charles Knott, avec adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Steven Koltès, avec adresse au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Emanuela Brero, avec adresse professionnelle au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

- Howard Poulson, avec adresse au 6, The Clockhouse, St. Mongah's Court, HG3 3TY Copgrove, Harrogate, Royaume-Uni

- Peter Koivula, avec adresse au 8, Mannerheimintie, 00100 Helsinki, Finlande

- Sean Alexander Nieberding, avec adresse au 24, WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse, 60323 Francfort, Allemagne

- Christian Wildmoser, avec adresse au 94, Bahnhofstrasse, 8001 Zürich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2010.

Référence de publication: 2010042967/26.

(100043558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

---

**Admiral's Cruises Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.847.

Le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A.

Signature

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2010042846/13.

(100043127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Cyan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.122.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2010.

Signature

*Un mandant*

Référence de publication: 2010042847/13.

(100043126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**L7 s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.092.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Nadège LENOIR BENNE, directrice commerciale, née à Versailles (France) le 26 juillet 1976, demeurant à 4011 Hammam Sousse (Tunisie), El Kantaoui, 59, rue el Karawen,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée en date du 23 février 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du ou des gérants, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "L7 s.à r.l.".



**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre IV. Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

## **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

### *Souscription et Libération*

Les trois cent dix (310) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Nadège LENOIR BENNE, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Nadège LENOIR BENNE, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mars 2010. Relation: CAP/2010/836. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mars 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010043576/136.

(100044262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

**Vendome Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.832.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042850/10.

(100043117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Pericles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.198.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERICLES S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010042852/13.

(100043113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Relative European Value S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010042854/10.

(100043107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Compagnie de l'Ours S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.844.975,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.539.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée  
Générale des Associés tenue le 27 janvier 2010*

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'ensemble de gérants de catégorie A actuellement en fonction, soit:

- Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg ,

- Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérants de catégorie A:

- Madame Anna Schneider, née le 06/02/1953 à Biella et résidente à 26, Rue Bertola Ing, I-13895 Muzzano (Biella), Italie.

- Madame Mimma Pizzato Ribatto, née le 29/11/1953 à Trivero (Biella) et résidente à 10, Rue Frazione Cavaglioni, I-13824 Veglio (Biella) - Italie.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité, de transférer le siège social statutaire, au Luxembourg à l'adresse suivante:

- 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMPAGNIE DE L'OURS S.à.r.l.*

*Société à Responsabilité Limitée*

SGBT Agent Prestataire

Signatures

Référence de publication: 2010043194/31.

(100043352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Lombard Odier Darier Hentsch Japan Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010042856/10.

(100043102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.298.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of CATALYST RECOVERY EUROPE S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 420 Route de Longwy, L-4832 Rodange (Luxembourg), incorporated on 27 October 1978 under the name CATRECO (EUROPE) S.A., pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Pétange, published in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations), number 20 of 29 January 1979, and being registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 16.298 (the "Corporation").

The articles of incorporation (the "Articles") have been amended several times and were most recently amended on 19 March 2008 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations) number 1517 of 19 June 2008, at page 72796.

The Meeting was opened at 16 p.m. by Me Cathy NELSON, Attorney at Law, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II.

who appointed as secretary Ms Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The Meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. - The agenda of the Meeting is as follows:

1. Allowance for the delegation of the Corporation's day-to-day management to a non-director who shall have the title General Manager;

2. Consequent amendment of Article 13, paragraph 4, of the Articles;

3. Delegation of signature authority to the General Manager within the limits of the powers conferred on him by the board of directors;

4. Consequent amendment of Article 15 of the Articles; and

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders respectively the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed

to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*1<sup>st</sup> resolution*

The Meeting decides to allow for the delegation of the Corporation's day-to-day management to a non-director who shall have the title General Manager;

*2<sup>nd</sup> resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting decides to amend Article 13, paragraph 4, of the Articles as follows:

" **Art. 13. Paragraph 4.** The board of directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, and the power to represent the Corporation with respect thereto, to one or more members of the board of directors, or to one or more non-members of the board, who need not be Corporation shareholders, and who may form committees that deliberate under such terms as the board of directors shall determine. It may also confer any other powers and special mandates on any persons who need not be directors, nominate and revoke all officers and employees and set their emoluments.

When the board delegates the Corporation's day-to-day management to a director, that individual shall have the title of "Managing Director" (administrateur-délégué), and when to a non-director, that individual shall have the title of "General Manager" (délégué à la gestion journalière)."

*3<sup>rd</sup> resolution*

The Meeting decides to confer signature authority to the General Manager for matters relating to the Corporation's day-to-day management within the limits of the powers conferred on him by the board of directors.

*4<sup>th</sup> resolution*

As a consequence of the previous resolution, the Meeting decides to amend Article 15 of the Articles as follows:

" **Art. 15.** The Corporation shall be bound by the joint signature of two directors or by the signatures of any duly authorized person or persons in accordance with the signature authority conferred on them. For day-to-day management matters, the Corporation shall be bound by the sole signature of a Managing Director or by the sole signature of a General Manager within the limits of the powers conferred on them by the board of directors."

There being no further business, the meeting is closed at 16.30 p.m.

In witness whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated on the first page.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said persons signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après "l'Assemblée") de la société anonyme sous la dénomination de CATALYST RECOVERY EUROPE S.A., ayant son siège social à 420, route de Longwy, L-4832 Rodange (Luxembourg), constituée le 27 octobre 1978 sous le nom de CATRECO (EUROPE) S.A., par devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Pétange, par acte publié au Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations), n° 20 du 29 janvier 1979, et étant enregistré avec le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le n° B 16.298 (la "Société").

Les statuts de ladite Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 19 mars 2008 par un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations) n° 1517 du 19 juin 2008, à la page 72796.

L'Assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Me Cathy NELSON, Avocat-Avoué, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II.

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'Assemblée a pour ordre du jour:

1. Possibilité de délégation de la gestion journalière de la Société à une personne / des personnes qui peut / peuvent ne pas être actionnaire(s) de la Société, et qui aura / auront le titre de délégué à la gestion journalière (General Manager);
2. Modification subséquente de l'article 13, paragraphe 4, des Statuts;
3. Attribution au délégué à la gestion journalière d'un pouvoir de signature dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration;
4. Modification subséquente de l'article 15 des Statuts;
5. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser la délégation de la gestion journalière de la Société à une personne / des personnes qui peut / peuvent ne pas être administrateur(s) de la Société, et qui aura / auront le titre de délégué à la gestion journalière (General Manager).

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 13, paragraphe 4, pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, ou à une ou plusieurs personnes qui ne sera pas membre du conseil d'administration, qui peut / peuvent ne pas être actionnaire(s) de la Société, qui pourront créer des comités délibérant dans les termes déterminés par le conseil d'administration. Celui-ci pourra également conférer tout autre pouvoir ou mandat spécial à toutes personnes sans qu'elles soient nécessairement administrateurs, ainsi que de nommer et révoquer tous responsables et employés et fixer leurs rémunérations.

Lorsque le conseil d'administration délègue la gestion journalière à un membre du conseil d'administration, il aura le titre d'administrateur-délégué (Managing Director). Lorsque le délégué n'est pas membre du conseil d'administration, il aura le titre de délégué à la gestion journalière (General Manager)."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au délégué à la gestion journalière un pouvoir de signature pour la gestion journalière de la Société dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 13 pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de tout(e) personne(s) dûment autorisée(s). Pour la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur-délégué (Managing Director) ou par la seule signature d'un délégué à la gestion journalière (General Manager) dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Nelson, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12299. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043570/152.

(100044322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

### **M.D.I., Médecines Douces International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 152.060.

#### STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. VENEZOLA COMPANY SA, avec siège social à Panama (Panama), Via Espana y Calle Elvira Mendez, Torre Delta 14,

ici représentée par son mandataire général, Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant à Remich, nommé à ces fonctions lors d'une assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2007.

2. AGENDA ADVISORS CORP., avec siège social à Panama (Panama), Via Espana y Calle Elvira Mendez, Torre Delta 14,

ici représentée par son mandataire général, Wolfgang KITZ, dirigeant de société, demeurant professionnellement à Remich,

nommé à ces fonctions lors d'une assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2007,

lui-même représenté par Marc KERNEL, susdit,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 février 2010,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: Médecines Douces International S.A., en abrégé M.D.I.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Remich. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de tous produits, notamment les compléments alimentaires contribuant au maintien ou au rétablissement du bien-être et de la santé des humains et des animaux domestiques, l'import-export de ces produits, le courtage, l'intermédiation dans le cadre de la vente de ces produits, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE (31.000,-) EUROS représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT (100,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.



**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- VENEZOLA COMPANY S.A., cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- AGENDA ADVISORS CORP., cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: Trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de huit mille (8.000,-) euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENTS (900,-) EUROS.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

43862

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1)

*Sont nommés aux fonctions d'administrateur:*

1. Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant à L-5532 Remich, 6, rue Enz.
2. Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à L-5532 Remich, 6, rue Enz.
3. Wolfgang KITZ, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

*Deuxième résolution*

*Est nommé commissaire aux comptes:*

Jean-Louis GUARNIERO, expert-comptable, demeurant à L-3541 Dudelange, 79, rue de la Paix.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes, et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KERNEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2010 REM 2010/227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010043008/131.

(100043275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

---

**Bisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

BISA S.A.

Philip HAGE / Peter Jürgen HAHN

General Manager / Finance Manager

Référence de publication: 2010042858/13.

(100042558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Focused Sicav*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Peter Sasse / Martin Rausch  
*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010042859/13.

(100042625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**I.W. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Investnet Italia S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 145.163.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

I.W. BANK S.p.A, en abrégé IWB S.p.A., ayant son siège social à Milan, Via Cavriana 20, ici représentée par Monsieur Martino Graziano, demeurant en Italie, 20 Via Cavriana I-20134 Milan en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 4 mars 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de INVESTNET ITALIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (ci-après la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de INVESTNET ITALIA S.r.l., suivant acte reçu par Maître Pasquale IANELLO, notaire de résidence à Milan, en date du 20 septembre 1999, dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés, contenant en outre le changement de la dénomination sociale en "INVESTNET ITALIA S.à r.l.", une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 2009, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, et a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de INVESTNET ITALIA S. à r.l. en I.W. Lux S.à r.l. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Le nom de la société est "I.W. Lux S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la société est de fournir:

- des services de réception et transmission d'ordres sur instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier;
- des services d'exécution d'ordres pour le compte de clients au sens de l'article 24-2 de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier;
- des services de prise ferme et/ou de placement financier sans prise ferme au sens de l'article 24-6 de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

La société fournira également des services annexes, en relation avec les services mentionnés ci-dessus, de:

- conservation et administration d'instruments financiers pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes, tels que la gestion de trésorerie/de garanties;
- octroi de crédits ou prêts à un investisseur pour lui permettre d'effectuer une transaction sur un ou plusieurs instruments financiers, dans laquelle intervient l'entreprise qui octroie le crédit ou le prêt;

- Services de change lorsque ces services sont liés à la fourniture de services d'investissement au sens des points 1, 2 et 4 de l'Annexe II Section C de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

De plus la société fournira des services de prêt de titres pour le compte propre, à la fois en tant qu'emprunteur et en tant que prêteur au sens de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social doit inclure toute tâche administrative, transaction ou contrat conclu par la Société, dans la mesure où ceci n'est pas contraire à l'objet social ci-avant énuméré.

Il peut être créé, par une décision du Conseil de Gérance, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera gérée par plusieurs gérants (le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants").

A l'égard des tiers, les Gérants ont des pouvoirs étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet de la société. Les Gérants seront nommés par le porteur de parts sociales unique, ou le cas échéant, les porteurs de parts sociales, qui fixeront la durée de leur mandat.

Ils pourront être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou le cas échéant par les associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un seul des Gérants, quel qu'il soit.

Le Conseil de gérance est composé d'au moins trois Gérants. Le Conseil de Gérance doit choisir parmi ses membres un Président, un Vice-Président ainsi que deux Directeurs Généraux, à qui la gestion journalière de la Société sera déléguée. Il peut également choisir un secrétaire, Gérant ou non, qui doit être responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance:

- approuvera la vision d'entreprise et les politiques stratégiques concernant les risques, la conformité, l'audit interne et tous les documents y relatifs requis par la loi et les règlements;

- approuvera la structure de l'organisation, avec une affectation claire et correspondante des règles et responsabilités;

- approuvera le budget annuel, le plan d'entreprise et le plan stratégique;

- favorisera le développement d'une culture positive à l'égard des contrôles et stimulera le développement des structures qui permettent de poursuivre les objectifs attendus; il s'assurera périodiquement que la Société dispose d'un système de contrôle interne approprié;

- nommera un Président, supervisera et modifiera toutes les règles internes, les fonctions consultatives et de coordination;

- nommera les dirigeants qui conduiront l'activité de la Société en conformité avec l'article 19(2) de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier et les dispositions de la Circulaire CSSF 95/120 sur l'administration centrale;

- prévoira des instruments pour contrôler les pouvoirs délégués;

- vérifiera la structure de contrôle interne, telle que définie sur une base continue;

- vérifiera l'exactitude, la performance et le caractère exhaustif du système informatique;

- documentera et validera la politique des sous-traitance, qui comprend une analyse approfondie des risques financiers, opérationnels, légaux et de réputation liés à l'opération de sous-traitance;

- sera responsable de la bonne exécution des décisions stratégiques prises ainsi que des politiques stratégiques concernant les risques. Le Conseil de Gérance mettra en pratique l'organigramme en s'assurant de la gestion efficace des activités opérationnelles et en définissant des politiques et des procédures de contrôle appropriées;

- définira les règles internes des unités opérationnelles, détectera et réduira au minimum les zones de conflits d'intérêt potentiel, s'assurera de l'utilisation de moyens de communication efficaces et définira les flux d'information afin de s'assurer que le Conseil de Gérance ou les organes délégués en aient à tout moment la connaissance pleine et entière et soient capables d'exécuter la gestion journalière dans le meilleur de la Société.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la base mensuelle;

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société à moins qu'il en soit indiqué autrement dans l'avis de convocation. Le Président devra présider toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance pourra nommer provisoirement par vote un autre Gérant comme Président, à la majorité des personnes présentes à une telle réunion.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion; sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être mentionnés dans l'avis. Il pourra être passé outre à cet avis à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera

pas requise pour une réunion du Conseil devant se tenir à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Aucun avis n'est requis dans le cas où tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance ou en cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par le biais de ces moyens est équivalente à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si une majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance doit être signé par le Président ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par les Gérants. Les copies ou les extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à un autre titre doivent être signés par le Président ou par les Gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le décès d'un Gérant ou sa démission pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base de l'état des comptes préparé par le Conseil de Gérance démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par la perte reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11422. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010043628/136.

(100044577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

### **UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS (Lux) Key Selection SICAV*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Peter Sasse / Martin Rausch  
*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010042860/13.

(100042668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Les comptes annuels au 31 decembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS Manager Solutions*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010042861/13.

(100042664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Im Jahre zweitausendundzehn, am zwölften März,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Kommanditgesellschaft auf Aktien Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 127.492, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Gesellschaft wurde gemäß einer am 30. März 2007 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde unter der Firma Rosert S.A. gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 991 vom 29. Mai 2007 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine am 15. Januar 2010 durch den unterzeichneten Notar aufgenommene Urkunde abgeändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde um 17.15 Uhr unter dem Vorsitz Herrn Max Kremer, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-1468 Luxemburg, eröffnet,

welcher Herrn Alfons Klein, Bankier, geschäftsansässig in 4, rue Monnet, L-2180 Luxembourg zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Matthias Wohlfahrt, Jurist, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-1468 Luxemburg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, erklärt der Vorsitzende folgendes:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000), um es von seinem jetzigen Stand von neunhundert Millionen Euro (EUR 900.000.000), vertreten durch neunhundert Millionen (900.000.000) Aktien ohne Nennwert, auf neunhundertzehn Millionen Euro (EUR 910.000.000) vertreten durch neunhundertzehn Millionen (910.000.000) Aktien ohne Nennwert zu bringen.

2. Zeichnung von zehn Millionen (10.000.000) neuen Aktien und Zahlung.

3. Änderung vom ersten Absatz in § 5 der Satzung der Gesellschaft.

4. Zustimmung der persönlich haftenden Gesellschafter.

5. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Liste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt und ordnungsgemäß von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist, dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:



### Erster Beschluss

Der Generalversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von neunhundert Millionen Euro (EUR 900.000.000), vertreten durch neunhundert Millionen (900.000.000) Aktien ohne Nennwert, auf neunhundertzehn Millionen Euro (EUR 910.000.000) vertreten durch neunhundertzehn Millionen (910.000.000) Aktien ohne Nennwert zu bringen.

### Zweiter Beschluss

Die zehn Millionen (10.000.000) neu ausgegebenen Aktien ohne Nennwert werden wie folgt gezeichnet:

Die SCA I Treuhändergesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz c/o Hengeler Mueller, Partnerschaft von Rechtsanwälten, Bockenheimer Landstraße 24, 60323 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt a.M., Deutschland, unter der Nummer HRB 86849 (im Folgenden "SCA I Treuhändergesellschaft mbH" oder der "Einbringende"), hier vertreten durch ihren Bevollmächtigten, zeichnet alle zehn Millionen (10.000.000) neu ausgegebenen Aktien ohne Nennwert für einen Gesamtwert von vierhundertfünfundvierzig Millionen Euro (EUR 445.000.000), wovon zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) dem Gesellschaftskapital zugeteilt werden und vierhundertfünfunddreißig Millionen Euro (EUR 435.000.000) als Ausgabeaufgeld gelten.

Die zehn Millionen (10.000.000) neu ausgegebenen Aktien ohne Nennwert wurden vollständig eingezahlt von der SCA I Treuhändergesellschaft mbH durch Einbringung der folgenden Vermögensgegenstände:

- einer stillen Beteiligung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland an der Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA, Köln, mit einem Nennbetrag von EUR 200.000.000 vom 17. Dezember 2004;

- 300.000 nachrangigen gewinnbeteiligten Schuldverschreibungen (subordinated participating loan notes / obligations subordonnées et participatives) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Luxemburg, mit einem Nennbetrag von jeweils EUR 1.000 und für einen Gesamtbetrag in Höhe von EUR 300.000.000;

- dreihundertzehn (310) Aktien (entsprechen 100 % des Grundkapitals) der Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., einer Aktiengesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 12F, rue Guillaume Kroll, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.099;

- zwei (2) Geschäftsanteilen an der Sal. Oppenheim Private Equity Partners GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in Zeppelinstr. 4-8

50667 Köln, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer 63521, namentlich (i) den Geschäftsanteil Nr. 2 mit einem Nennbetrag von EUR 23.695,00 und (ii) den Geschäftsanteil Nr. 4 mit einem Nennbetrag von EUR 455.220,00, welche zusammen eine Beteiligung am Stammkapital der Sal. Oppenheim Private Equity Partners GmbH in Höhe von 95,783 % ausmachen;

- die folgenden Geschäftsanteile an der BHF Asset Servicing GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in Bockenheimer Landstraße 10, 60323 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 81701: (i) die stimmberechtigten Geschäftsanteile mit den laufenden Nr. A-01 bis A-493.136 mit einem Gesamtnennbetrag von EUR 493.136,00; (ii) die nicht-stimmberechtigten Geschäftsanteile mit den laufenden Nr. B-5.114.001 bis B-10.064.000 mit einem Gesamtnennbetrag von EUR 4.950.000,00 sowie (iii) die nicht-stimmberechtigten Geschäftsanteile mit den laufenden Nr. B-1.006.401 bis B-5.114.000 mit einem Gesamtnennbetrag von EUR 4.107.600,00; was 49 % der Stimmrechte und 94,9 % des Stammkapitals der BHF Asset Servicing GmbH entspricht;

- einer Call Option auf den Erwerb sämtlicher Aktien der Oppenheim Investment Holding AG, einer Aktiengesellschaft nach dem Recht der Schweiz, mit Sitz in Uraniastrasse 28, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CH-020.3.031.520-4, wobei die Option wirtschaftlich auf den Anteil an der Oppenheim Landert Family Office AG beschränkt ist.

Der Gesamtwert der eingebrachten Vermögensgegenstände wurde von Interaudit, S.à r.l., Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 29.501, gemäß der Artikel 26-1, 32-1 (5) und 103 des abgeänderten Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn geprüft.

Die Schlussfolgerung des Berichts, welcher am 12. März 2010 ausgestellt wurde, lautet wie folgt:

"Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Gegenwert der Sacheinlage mindestens dem Buchwert der 10.000.000 neu ausgegebenen Aktien ohne Nennwert, also einem Gegenwert von EUR 10.000.000, sowie zuzüglich dem Ausgabeagio in Höhe von EUR 435.000.000, also insgesamt EUR 445.000.000, entspricht."

Genannter Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die Wirksamkeit der Übertragung der deutschem Recht unterliegenden Vermögensgegenstände wurde durch ein von Shearman & Sterling LLP, mit Sitz in Breite Straße 69, 40213 Düsseldorf, Bundesrepublik Deutschland, erstelltes Rechtsgutachten vom 12. März 2010 belegt, welches in Düsseldorf ausgestellt wurde. Die Wirksamkeit der Übertragung der Call Option auf den Erwerb sämtlicher Aktien der Oppenheim Investment Holding AG wurde durch ein von Roesle, Frick & Partner, mit Sitz in Bleicherweg 18, Postfach 2745, 8022 Zürich, Schweiz, erstelltes Rechtsgutachten vom 12. März 2010 belegt, welches in Zürich ausgestellt wurde.



Der Beweis der Übertragung der Vermögensgegenstände, die luxemburgischen Recht unterliegen, wurde der Generalversammlung erbracht.

Des Weiteren erklärt der Einbringende, vertreten durch seinen Bevollmächtigten, dass er alleiniger Eigentümer der eingebrachten Vermögensgegenstände ist, dass auf Vorzugskaufrechte oder andere Rechte, durch welche ein Dritter berechtigt sein könnte, die Übertragung eines oder mehrerer Vermögensgegenstände zu verlangen, verzichtet wurde, dass alle etwaigen Genehmigungen, die aus den jeweiligen Satzungen hervorgehen, eingeholt worden sind, sowie dass auf Pfandrechte an den Vermögensgegenständen mit Eintragung der zehn Millionen (10.000.000) neu ausgegebenen Aktien ohne Nennwert ins Aktienregister der Gesellschaft verzichtet wurde.

Die SCA I Treuhändergesellschaft mbH als Einbringender verpflichtet sich, etwaigen erforderlichen Formalitäten in Bezug auf die vorgenannten Beschlüsse nachzukommen und dem unterzeichneten Notar die entsprechenden Belege vorzulegen.

Alle anderen Aktionäre der Gesellschaft haben schriftlich auf jedwede eventuellen Bezugsrechte, neue Aktien bei der gegenwärtigen Kapitalerhöhung zu zeichnen, verzichtet.

#### *Dritter Beschluss*

Im Anschluss der vorstehenden Beschlüsse wird Absatz 1 von § 5 der Satzung der Gesellschaft von nun an folgenden Wortlaut haben:

"§5

Höhe und Einteilung des Gesellschaftskapitals

(1) Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunhundertzehn Millionen Euro (EUR 910.000.000) und ist in neunhundertzehn Millionen (910.000.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt."

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt des Weiteren fest, dass die persönlich haftenden Gesellschafter der Gesellschaft, hier vertreten durch Ihren Bevollmächtigten, der Satzungsänderung der Gesellschaft einstimmig und ausdrücklich zugestimmt haben.

#### *Schätzung der Kosten*

Die Komparanten schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung entstehen, auf ungefähr siebentausendfünfhundert Euro (EUR 7.500).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KREMER, A. KLEIN, M. WOHLFAHRT und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 18 mars 2010. LAC / 2010 / 12035. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): SANDT.*

-FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 29. März 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010044974/136.

(100045559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

### **LSF JRPI Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 327.375,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.121.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 12 March 2010,

AND

Rising Sun III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Takehisa Tei,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 15 March 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF JRPI Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.121, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 10 May 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° 1625 of 2 August 2007, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 October 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N°2291 dated 23 November 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to (i) reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 750,625 (seven hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 423,250 (four hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 327,375 (three hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 3,386 (three thousand three hundred eighty-six) ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and (ii) reduce the share premium of the Company by an amount of EUR 61.85 (sixty-one euro and eighty-five cent). The total amount of EUR 423,311.85 (four hundred twenty-three thousand three hundred eleven euro and eighty-five cent), corresponding to the cancellation of 3,386 (three thousand three hundred eighty-six) ordinary shares and the reduction of the share premium by an amount of EUR 61.85 (sixty-one euro and eighty-five cent), which are to be reimbursed to Lone Star Capital Investments S.à r.l., will be offset with the receivable under a loan granted by the Company to Lone Star Capital Investments S.à r.l. for the same amount; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 750,625 (seven hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 6,004 (six thousand and four) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 423,250 (four hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 327,375 (three hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,618 (two thousand six hundred eighteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 3,386 (three thousand three hundred eighty-six) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each. The Shareholders further resolve to reduce the share premium of the Company by an amount of EUR 61.85 (sixty-one euro and eighty-five cent). The total amount of EUR 423,311.85 (four hundred twenty-three thousand three hundred eleven euro and eighty-five cent), corresponding to the cancellation of 3,386 (three thousand three hundred eighty-six) ordinary shares and the reduction of the share premium by an amount of EUR 61.85 (sixty-one euro and eighty-five cent), which are to be reimbursed to Lone Star Capital Investments S.à r.l., will be offset with the receivable under a loan granted by the Company to Lone Star Capital Investments S.à r.l. for the same amount.

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 2,618 (two thousand six hundred eighteen) ordinary shares and Rising Sun III Holding holds 1 (one) preferred share.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 327,375 (three hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,618 (two thousand six hundred eighteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 mars 2010,

ET

Rising Sun III Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Takehisa Tei,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 15 mars 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF JRPI Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.121, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1625 du 2 août 2007, modifié la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2291 du 23 novembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 750.625 (sept cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 423.250 (quatre cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 327.375 (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et réduction de la prime d'émission pour un montant de EUR 61,85 (soixante-et-un euros et quatre-vingt-cinq cents). Le montant total de EUR 423,311.85 (quatre cent vingt-trois mille trois cent onze euros et quatre-vingt-cinq cents), correspondant à l'annulation de 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires et à la réduction de la prime d'émission pour un montant de EUR 61,85 (soixante-et-un euros et quatre-vingt-cinq cents), qui doit être remboursé à Lone Star Capital Investments S.à r.l., est compensé en totalité avec la créance que la Société détient envers Lone Star Capital Investments S.à r.l. en vertu d'un contrat de prêt.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 750.625 (sept cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 6.004 (six mille quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 423.250 (quatre cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 327.375 (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.618 (deux mille six cent dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de réduire la prime d'émission pour un montant de EUR 61,85 (soixante-et-un euros et quatre-vingt-cinq cents). Le montant total de EUR 423,311.85 (quatre cent vingt-trois mille trois cent onze euros et quatre-vingt-cinq cents), correspondant à l'annulation de 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires et à la réduction de la prime d'émission pour un montant de EUR 61,85 (soixante-et-un euros et quatre-vingt-cinq cents), qui doit être remboursé à Lone Star Capital Investments S.à r.l., est

compensé en totalité avec la créance que la Société détient envers Lone Star Capital Investments S.à r.l. en vertu d'un contrat de prêt.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 2.618 (deux mille six cent dix-huit) parts sociales ordinaires et Rising Sun III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 327.375 (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.618 (deux mille six cent dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11850. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043572/152.

(100044338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

---

**UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour: UBS (Lux) Money Market Sicav*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010042862/13.

(100042660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour: UBS (Lux) Sicav 1*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010042863/13.

(100042659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**PHYPHACO S.A., Phytolux International Pharmaceutical Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 113.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA S.A.R.L.  
18-20, rue Michel Rodange  
L-2430 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010042864/13.

(100042848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Schneider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.816.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010042922/15.

(100043159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Pizza Toscana, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 29, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 128.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour PIZZA TOSCANA, société à responsabilité limitée  
Fideco Luxembourg S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010042865/13.

(100042908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Pizza Toscana, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 29, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 128.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour PIZZA TOSCANA, société à responsabilité limitée  
Fideco Luxembourg S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010042866/13.

(100042906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---